

# AVIS AU PUBLIC

(Inspection du travail et des mines)

*Autorisation par arrêté ministériel*

---

**Référence** : Arrêté nr 3A/2024/ 4287 /174

---

**Requérant** : BOUVY SA.

---

**Objet** : l'exploitation d'un monte-escaliers

---

**Localité** : Pratz, 9A, rue de la Grotte

---

**Commune** : Préizerdaul

---

**Date de publication** : 10/01/2025

---

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a obtenu l'autorisation relative à l'objet susmentionné.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant 40 jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Bettborn, le 10 janvier 2025

Marc GERGEN

Bourgmestre

